



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement

ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 101

VILLE DE TÉMISCAMING

CANQ
TR
GE
CA
503



DEMANDE DE C.A.C.

311

556 271



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

Service de l'Environnement

ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 101

VILLE DE TÉMISCAMING

DEMANDE DE C.A.C.

AMTRA

MAI 1991

CANQ

TR

GE

CA

503

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
LISTE DES ANNEXES	iii
<hr/> 1. DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET <hr/>	1
1.1 Initiateur du projet	1
1.2 Responsable du projet	1
1.3 Rédaction	1
1.4 Identification et localisation	2
1.5 Origine, justification et objectifs du projet	2
1.6 Description du projet	3
1.6.1 Nature du projet	3
1.6.2 Norme utilisée	3
1.6.3 Débit de circulation	3
1.6.4 Vitesses	4
1.7 Programmation du projet	4
1.8 Acquisitions	4
1.9 Motif de la demande de certificat d'autorisation de construction	5
1.10 Présentation du cadre environnemental du projet	5
1.10.1 Hydrologie	6
1.10.2 Faune et flore	6
1.10.3 Le milieu bâti	7

2. ÉVALUATION	8
<hr/>	
2.1 Impacts sur le milieu aquatique	8
2.2 Impacts sur la faune et la flore	8
2.3 Impacts sur le milieu humain	8
3. MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	10
<hr/>	
3.1 Milieu biophysique	10
3.2 Milieu bâti	10

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1: LOCALISATION DU PROJET

ANNEXE 2: PLAN DE CONSTRUCTION

1. DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

1.1 INITIATEUR DU PROJET

Ministère des Transports du Québec
17, rue du Parc
Ville-Marie (Québec)
J0Z 3W0

- le numéro de téléphone (514) 873-4953 permet de rejoindre le Service de l'environnement à Montréal.

1.2 RESPONSABLE DU PROJET

Monsieur Claude Girard, économiste-urbaniste
Chef du Service de l'environnement
35 Port-Royal est, 3^e étage
Montréal (Québec)
H3L 3T1

1.3 RÉDACTION

Claude Simard, urbaniste
Service de l'environnement
35 Port-Royal est, 3^e étage
Montréal (Québec)
H3L 3T1

1.4 IDENTIFICATION ET LOCALISATION

Route: 101-01-010
Municipalité: Ville de Témiscaming
M.R.C.: Témiscamingue
C.E.P.: Rouyn-Noranda-Témiscamingue
Longueur: 465 mètres
Limites du projet: entre le pont-barrage et la rue
Byrne
Plan de construction: CH-91-08-8301
Plan d'acquisition: 622-89-LO-077
Lots originaires: Rang Lac Témiscamingue, Canton
Gendreau, 24-2ptie, 24-4ptie,
24-3ptie, 24-3-8ptie

1.5 ORIGINE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PROJET

L'élargissement de la route 101 en bordure de l'Outaouais constitue une partie importante du projet de voie d'accès pour camions (dossier 620-8083-8001, phase I): ce tronçon forme en effet la partie commune non seulement aux accès des usines Temboard et Tembec mais servant aussi à la route 101, qui traverse la ville de Témiscaming.

Quoique l'élargissement réponde au besoin de dégagement des camions s'engageant sur la nouvelle voie d'accès, la réfection de ce tronçon était déjà justifiée par le mauvais état de la chaussée entre le pont interprovincial et la rue Byrne. La construction d'une voie d'accès à l'usine Temboard permet donc en élargissant l'emprise de la route 101 sur quelque 500 mètres d'améliorer l'état de cette voie empruntée par les camions se dirigeant vers l'entrée de Tembec ou vers le pont interprovincial.

1.6 DESCRIPTION DU PROJET

1.6.1 NATURE DU PROJET

Le projet consiste en un réaménagement de route entre deux intersections. Commençant au pont interprovincial, les travaux projetés permettront d'élargir l'emprise des deux côtés de la route 101, sur une longueur de 435 mètres, de façon à accommoder une voie de dégagement pour les camions se dirigeant vers la voie d'accès à l'usine Temboard, et une autre pour ceux qui en arrivent. La route 101 conservera le même axe central, mais comportera alors quatre (4) voies.

1.6.2 NORME UTILISÉE

La norme utilisée, celle concernant les intersections en T, porte le numéro 2.6.6.2.

1.6.3 DÉBIT DE CIRCULATION

L'étude d'opportunité du projet de contournement de la ville de Témiscaming, route 101 (août 1988), établit, au sud de Témiscaming, des DJMA et DJME respectivement de 1 810 et de 2 260 pour 1986.

1.6.4 VITESSES

La vitesse permise sur ce tronçon de route entre les intersections du pont interprovincial et de la voie d'accès pour camions est de 50 kilomètres/heure.

1.7 PROGRAMMATION DU PROJET

Numéro de SAPPI:	0101 01 01A
Dossier:	20-8083-8001A
Plan de construction:	20 mars 1991
Plan d'acquisition:	22 février 1991
Appel d'offres:	Printemps 1991
Construction:	Printemps 1991

1.8 ACQUISITIONS

Les superficies supplémentaires d'emprise à acquérir appartiennent surtout à la compagnie Tembec - notamment tout le côté ouest de la route-, à la ville de Témiscaming (la bande en bordure du terrain de jeu et la nouvelle voie d'accès qui le traverse) et à un propriétaire de garage, à l'extrémité nord du projet.

Les acquisitions seront menées par la municipalité et le Service des expropriations. Elles porteront

sur un ensemble de quelque 4 400 mètres carrés, dont environ 2 400 du côté ouest et 2 000 du côté est (sans compter les superficies de la nouvelle voie d'accès).

1.9 MOTIF DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION

Un certificat d'autorisation de construction est requis par le fait que l'élargissement de la route 101 concerne un tronçon longeant les rives de l'Outaouais à moins de 60 mètres de distance et sur une longueur excédant 300 mètres, conditions énoncées au règlement général relatif à l'administration de la Loi sur la qualité de l'environnement.

1.10 PRÉSENTATION DU CADRE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET

Installée sur le versant québécois de la vallée de l'Outaouais supérieur, la ville de Témiscaming doit son existence à l'installation de la Canadian International Paper (C.I.P.- devenue Tembec en 1972), c'est-à-dire à la présence d'une matière ligneuse capable d'alimenter les activités de la papetière. Cette matière première provient aujourd'hui en majeure partie du nord, sous forme de copeaux, et doit emprunter la route 101 (de même que la rue principale de Témiscaming) pour accéder à l'usine Tembec. La voie d'accès à l'usine

Temboard, une fois ouverte aux camions, n'enlèvera du trafic lourd qu'à la rue Murer, utilisée actuellement; son prolongement vers le nord-est (phase II) permettra, éventuellement, aux camions en provenance du nord d'arriver par cette voie jusqu'à l'entrée présente de Tembec, à l'extrémité du tronçon de la route 101, discuté ici.

Un chemin (dont l'entrée apparaît encore au chaînage 0+412, côté ouest de la route 101) donnait accès le long de la rive à la marina municipale située en amont; cet accès sera dorénavant bloqué par le réaménagement, et les usagers de la marina devront utiliser un autre chemin, plus au nord.

1.10.1 HYDROLOGIE _____

À l'emplacement du projet, l'Outaouais a un écoulement ralenti par le barrage sur lequel passe le pont interprovincial. Les berges du réservoir ont été remblayées depuis plusieurs années (1973-74) alors que la compagnie décida de démanteler les installations qui convoaient à l'usine les billots flottés jusque-là, et d'enfouir les débarcadères qui occupaient la rive, avec tous les sédiments qui pouvaient s'y être accumulés. À part le ruisseau Gordon, qui draine le lac aux Brochets (retenu lui aussi par un barrage) et qui se jette dans l'Outaouais à l'aval du pont-barrage et donc hors du projet, aucun autre cours d'eau ne se déverse dans le réservoir sur la portion de territoire considérée ici.

1.10.2 FAUNE ET FLORE _____

Les travaux de remblai des structures qui occupaient les berges, il y a plusieurs années, ont effacé toute trace d'habitat faunique (petits

mammifères), si toutefois il y en avait, et quel qu'il ait pu être. Le réservoir abrite cependant des espèces de poissons appréciées: doré, brochet, esturgeon (exploitation commerciale), loche, truite grise (petit nombre).

La flore n'offre rien de particulier, sinon des efforts de réoccupation des surfaces remblayées. Le talus qui borde la route 101, côté ouest, à la hauteur du terrain de jeu est ainsi envahi par une végétation naturelle qui en rehausse l'apparence.

1.10.3 LE MILIEU BÂTI ---

La seule construction située partiellement dans l'emprise de l'élargissement de la route 101 est le vestiaire pour le terrain de jeu, touché par la courbe de l'intersection de la voie d'accès. Ce bâtiment sera déplacé de l'autre côté de la voie d'accès à l'usine Temboard.

Le municipalité de Témiscaming a zoné les étendues en rive de l'Outaouais comme espaces verts; ces terrains, propriété de Tembec, devraient faire l'objet d'une entente permettant de les aménager en parcs.

2. ÉVALUATION

2.1 IMPACTS SUR LE MILIEU AQUATIQUE

En aucun point du parcours, la route ne s'approche de l'eau, de sorte que les seuls impacts sur le milieu aquatique pourraient provenir de sédiments ou de produits dilués transportés par les eaux de ruissellement.

2.2 IMPACTS SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Selon le responsable de Témiscaming du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le projet ne menace ni espèce, ni habitat, et n'aura vraisemblablement aucun impact à ce chapitre.

2.3 IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

Le projet est entièrement situé en zone blanche. De plus, aucune résidence n'est assez rapprochée pour être affectée par les travaux de construction. C'est plutôt l'ensemble des citoyens de la ville de Témiscaming et des utilisateurs de la route 101 qui tireront bénéfice de la reconstruction de la route

et de l'élargissement de la chaussée, en attendant que le parachèvement de la voie d'accès (phase II) n'en élimine à peu près tous les camions.

3. MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1 MILIEU BIOPHYSIQUE

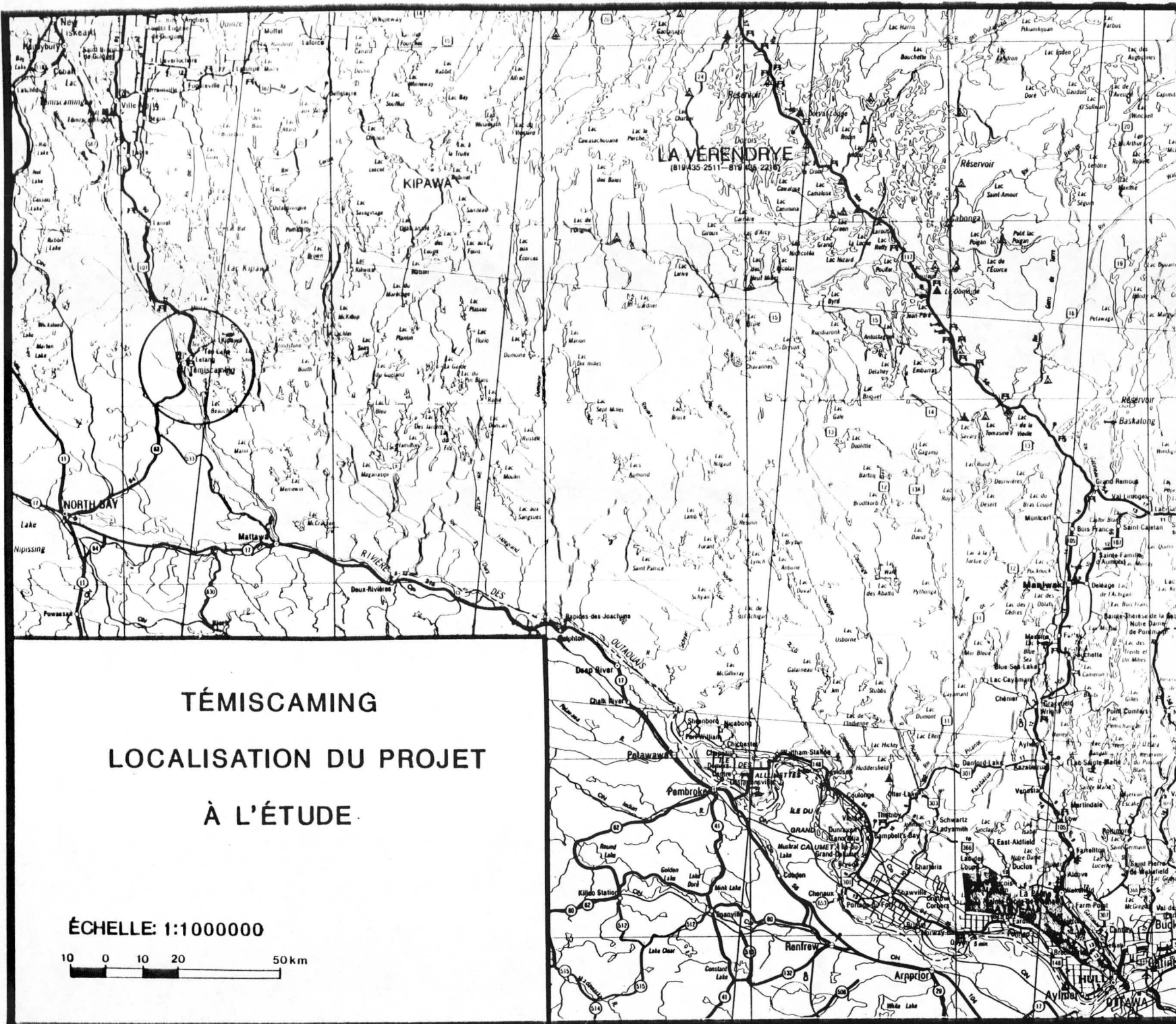
De façon à rehausser l'aspect de la bordure de la route 101, il est recommandé d'ensemencer les talus de remblais et de protéger la végétation qui se trouve au pied du talus lors des travaux de construction afin d'en conserver le plus possible.

3.2 MILIEU BÂTI

Les impacts à ce niveau ne justifient pas de mesures d'atténuation. La municipalité et la compagnie ont toutes deux intérêt à améliorer l'apparence des abords de la ville et de l'usine. Il leur revient de mettre au point les mesures de mise en valeur de cet espace.

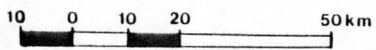
En ce qui a trait aux abords de la route, il est recommandé, spécialement du côté ouest, d'aménager une bordure, d'ensemencer le talus et de conserver les arbres de bonne taille dans la mesure du possible.

ANNEXE 1
LOCALISATION DU PROJET



TÉMISCAMING
LOCALISATION DU PROJET
À L'ÉTUDE

ÉCHELLE: 1:1000000



ANNEXE 2

PLAN DE CONSTRUCTION
